



RAPPORT D'ACTIVITE

2008

SOMMAIRE

PARTIE 1	APERÇU GENERAL DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE.....	3
1.1	Contexte	3
1.2	Situation actuelle.....	3
PARTIE 2	AUTORITE DE REGLEMENTATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE.....	5
2.1	Missions de l'ARSE	5
2.2	Structure et organisation de l'ARSE	5
2.3	Ressources humaines de l'ARSE	6
2.4	Les finances de l'ARSE	9
2.5	Activités de régulation	10
2.6	Activités de contrôle et de surveillance du secteur	12
2.7	Collaboration avec d'autres institutions nationales et internationales	12
PARTIE 3	BILAN DES ACTIVITES DES OPERATEURS	14
3.1	Les opérateurs	14
3.2	La CEB	14
3.3	La CEET	16
3.4	La société CONTOURGLOBAL TOGO S.A.	18
3.5	Prévisions de la demande de l'électricité	19
PARTIE 4	ANNEXES.....	20
4.1	Statistiques des opérateurs.....	20
4.2	Les tarifs de l'électricité.....	28

PARTIE 1 APERÇU GENERAL DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

1.1 Contexte

En l'an 2000, le secteur de l'électricité au Togo a été réorganisé par le gouvernement à l'issue d'un processus qui a démarré fin 1996. Les objectifs poursuivis par le gouvernement dans cette réorganisation peuvent se résumer comme suit :

- rendre plus performante la gestion du secteur par l'introduction de professionnel de l'exploitation de la distribution de l'énergie électrique ;
- garantir l'énergie électrique en quantité, en qualité et au meilleur prix pour l'industrie togolaise ainsi que pour la population ;
- rechercher le développement du secteur par l'introduction de capitaux privés dans l'extension des ouvrages.

Pour soutenir cette réforme et donner un cadre réglementaire au sein duquel les opérations devront se dérouler, la loi 2000-012 relative au secteur de l'électricité a été votée et promulguée le 18 juillet 2000. Cette loi avec ses deux décrets d'application (les décrets n°2000-089/PR du 8 novembre 2000 et n°2000-090/PR du 8 novembre 2000) a créé une autorité de réglementation du secteur de l'électricité, a défini et précisé le rôle de chaque intervenant dans le secteur et a fixé le cadre d'intervention des exploitants.

En application de la réforme, les actifs de production et de distribution de l'énergie électrique de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) ont été confiés par le biais d'une Convention de Concession signée le 5 septembre 2000, à la société Togo Electricité.

En février 2006, 5 ans après la signature de la Convention de Concession, les deux parties se sont séparées sur des incompréhensions liées à l'exécution de la Convention. La CEET a été donc réactivée et une gestion provisoire y a été mise en place pour maintenir la continuité du service public de distribution d'électricité, faire un audit technique et financier de la société et proposer les orientations pour son organisation future.

En 2008, la gestion provisoire a été remplacée par des organes de gestion permanents de la CEET. En attendant une réflexion plus approfondie et plus générale sur l'organisation du secteur de l'électricité, un comité a été mis en place pour élaborer un contrat de performance de 5 ans (2009-2013) qui devra être signé entre la République Togolaise et la CEET.

1.2 Situation actuelle

En 2008 le secteur de l'électricité au Togo est régi par les principaux textes suivants :

- L'Accord International portant Code Bénino-Togolais de l'électricité révisé du 23 décembre 2003.
- La loi 2000-012 du 18 juillet 2000, relative au secteur de l'électricité ainsi que ses décrets d'application (le décret n°2000-089/PR portant définition des modalités

d'exercice des activités réglementées conformément à la loi n°2000-012 relative au secteur de l'électricité et du décret n°2000-090/PR portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité.

La structure de l'industrie électrique suivant les segments de production, transport et distribution peut être schématisée comme l'indique la figure n°1 :

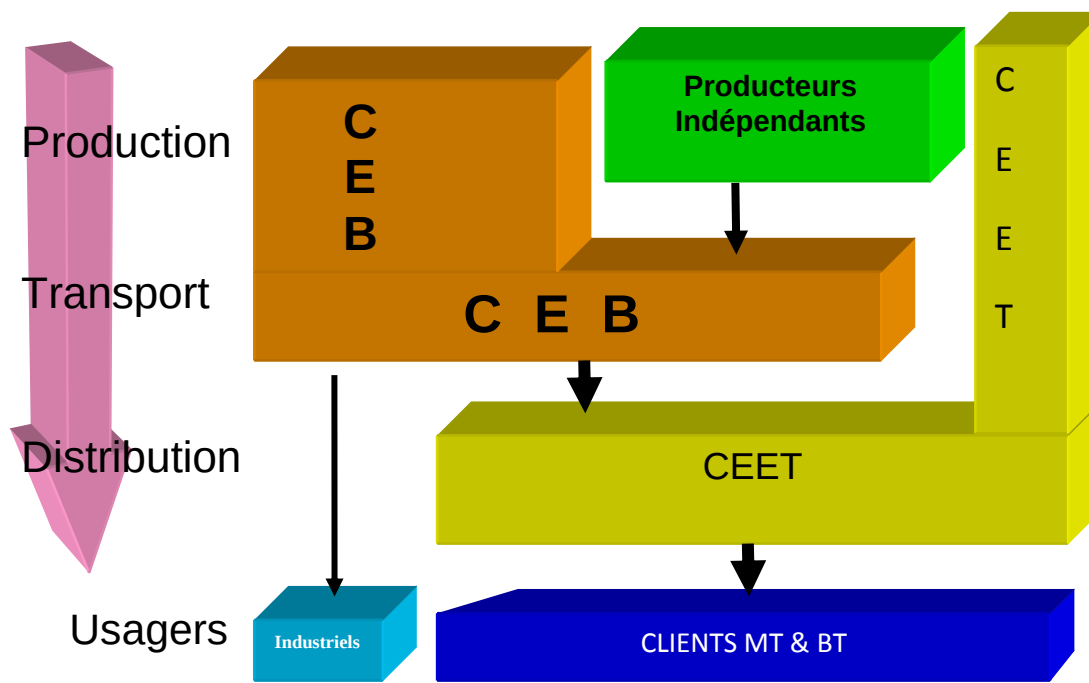


Figure n°1 : SCHEMA SYNOPTIQUE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE AU TOGO

PARTIE 2 AUTORITE DE REGLEMENTATION DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE

2.1 Missions de l'ARSE

La loi 2000-012 du 18 juillet 2000 relative au secteur de l'électricité crée auprès du Ministre chargé de l'énergie l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE) qui est un établissement public doté de l'autonomie financière.

L'ARSE a quatre (4) missions principales :

1. Elle participe à l'évaluation des projets et à la supervision des appels d'offres nationaux ou internationaux pour la conclusion de conventions de concession, la construction de nouvelles installations électriques et la modification d'installations électriques existantes.
2. Elle propose au ministre chargé de l'énergie des projets de normes et de formules destinées à réguler les activités réglementées, ou relatifs à toute autre question concernant le secteur de l'électricité et plus particulièrement dans le domaine des tarifs pratiqués par les concessionnaires et les exploitants, de la qualité de l'énergie électrique fournie, du cahier des charges et des normes de sécurité.
3. Elle procède aux vérifications et investigations nécessaires, et met en œuvre les pouvoirs qu'elle détient aux fins de certifier la conformité des installations électriques aux normes de sécurité et aux normes techniques applicables ainsi que le respect des dispositions de la loi par les concessionnaires et exploitants.
4. En cas de différend entre les différents intervenants du secteur de l'électricité, l'Autorité de Réglementation, si elle est saisie peut se constituer en une chambre arbitrale en vue de la conciliation ou de l'arbitrage du litige.

2.2 Structure et organisation de l'ARSE

Les organes de l'ARSE sont :

- (i) le **comité de direction** composé de 3 membres, nommés par décret en conseil des ministres pour un mandat de quatre (04) ans, renouvelable une fois. Avant leur entrée en fonction, les membres du comité de direction, prêtent serment devant la cour d'Appel. Ils élisent en leur sein un président pour une période de deux (2) ans non renouvelable au cours d'un mandat. Le président du comité de direction est le président de l'Autorité de Réglementation.
- (ii) la **direction générale** de l'ARSE est assurée sous l'autorité du président du comité de direction, par un directeur général nommé par décret pris en conseil des ministres, sur proposition du ministre chargé de l'énergie et pour une durée de cinq (5) ans renouvelable. Le directeur général coordonne l'activité quotidienne des services de l'Autorité de Réglementation. Il est chargé de la gestion technique, administrative et financière de l'Autorité de Réglementation et de la mise en œuvre des

décisions du comité de direction. Le directeur général est responsable devant le comité de direction.

L'organigramme de l'ARSE se présente comme suit :

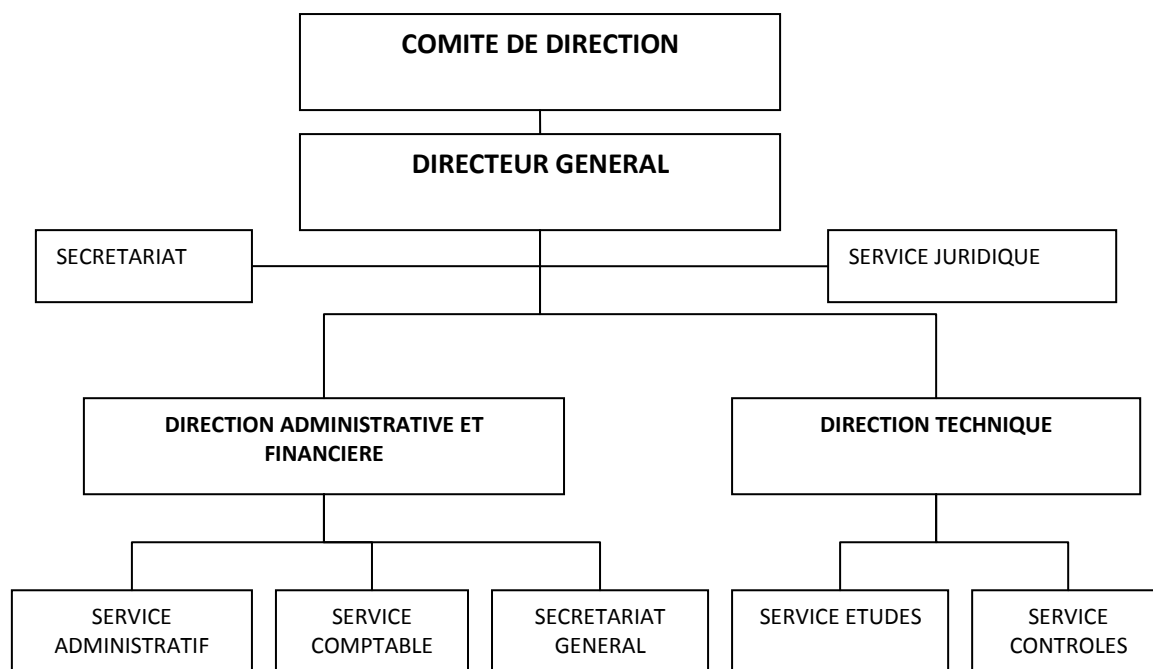


Figure n°2 : ORGANIGRAMME DE L'ARSE EN 2008

2.3 Ressources humaines de l'ARSE

2.3.1 *Composition du Personnel de l'ARSE*

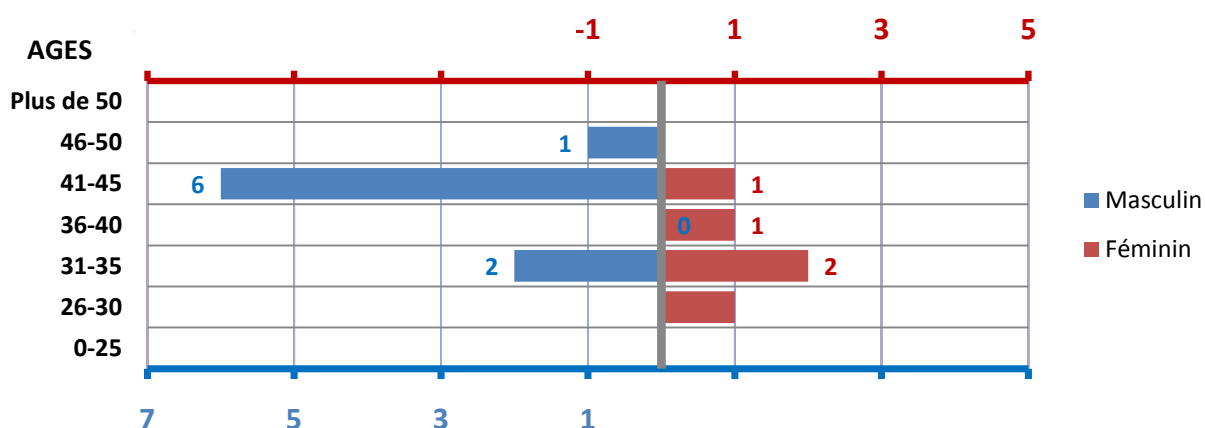
Au début de l'année 2008, l'effectif du personnel de l'ARSE était de 12 agents. A la fin de l'année 2008, cet effectif est porté à 14 personnes et est composé de :

- Un Directeur Général,
- un Directeur Administratif et Financier
- un Directeur Technique
- une Secrétaire de Direction
- Un Chef service Etudes Techniques
- un Chef Service Juridique
- un Chef Service Comptable
- un Chef Service Administratif
- un Agent Administratif
- un Agent Mainteneur
- deux Chauffeurs
- deux Agents d'Entretien

2.3.2 Répartition du personnel selon l'âge au 31/12/2008 :

Age	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
0-25	0	0	0
26-30	0	1	1
31-35	2	2	4
36-40	0	1	1
41-45	6	1	7
46-50	1	0	1
Plus de 50	0	0	0
Total	9	5	14

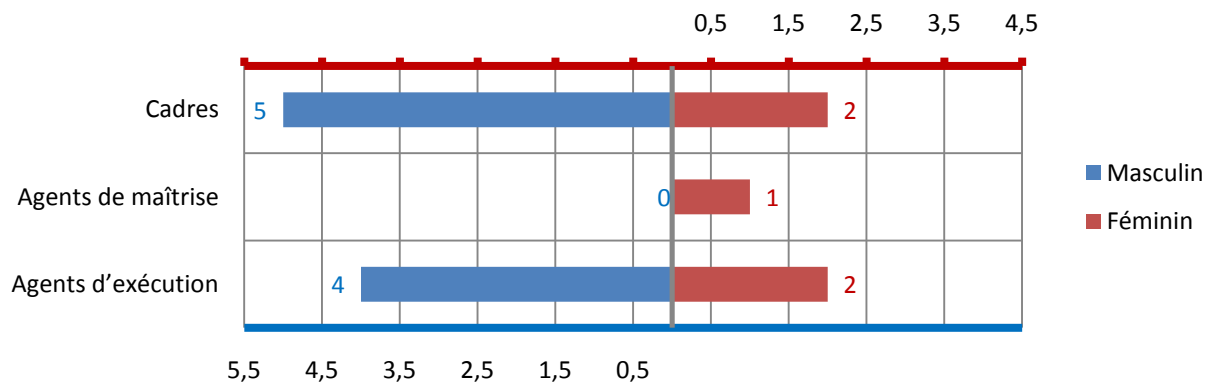
FIGURE 3 : PYRAMIDE DES AGES DU PERSONNEL PAR SEXE



2.3.3 Répartition de l'effectif par sexe au 31/12/2008 :

Catégorie	Effectif		
	Masculin	Féminin	Total
Cadres	5	2	7
Agents de maîtrise	0	1	1
Agents d'exécution	4	2	6
Total	9	5	14

FIGURE 4 : REPARTITION DU PERSONNEL PAR CATEGORIE ET PAR SEXE



2.3.4 Mouvement du personnel

Au cours d'année 2008, l'ARSE a recruté 2 agents d'exécution, un agent d'entretien et un agent de maintenance chargé des services généraux.

2.3.5 Les activités de formation

Pour permettre à l'ARSE de disposer de ressources humaines efficaces et capables d'assumer les différentes responsabilités, le personnel de l'ARSE a suivi des formations au cours de l'exercice 2008.

Les thèmes de formation qui ont été suivis par le personnel au cours de l'année 2008 sont les suivants :

TABLEAU N°1 : FORMATIONS SUIVIS PAR LE PERSONNEL

N°	Thèmes	Date, Lieu et organisateurs	Participants
1	Formation intensive sur la réglementation économique et financière de l'industrie électrique	Du 02 au 8 Novembre 2008, au CANADA organisée par l'IEPF	LARE Kolambike Bamboïdame
2	Energy efficiency through clean technologies	Du 08 au 19 septembre 2008 à SINGAPOUR organisé par Singapore Environment Institute	TIEM Bolidja
3	Traitement fiscal des rémunérations salariales	Les 25 et 26 juin 2008 à LOME organisé par la société TAX and LAWS	AMEGAN Adjoa Dzignbodi
4	Formation de haut niveau sur la réglementation économique et financière de l'industrie électrique	Du 18 au 24 Mai 2008 au CANADA organisé par l'IEPF	NEGBEGBLE Yawovi
5	Séminaire sur les partenariats Public-Privé (PPP) dans les secteurs de l'eau et de l'électricité	Du 03 au 07 mars 2008 à DAKAR organisé par l'AFD	NYAKU Komla Atsitsogboe
6	Sensibilisation des Fonctionnaires de l'Administration Générale et des Travailleurs du Secteur Privé sur la Pré-retraite, vie professionnelle et la retraite.	Du 25 au 29 Février 2008 à LOME organisée par l'ONG UNARCEBIT	AMEGAN Adjoa Dzignbodi

2.4 Les finances de l'ARSE

2.4.1 *Activités financières exercice 2008*

(i) Bilan

Le bilan, à la fin de l'exercice 2008, est arrêté à l'actif et au passif à la somme de 1 401 807 980 FCFA.

Tableau 2 : Résumé du bilan de l'exercice 2008.

Désignation	Montant 2008	Montant 2007
ACTIF		
Immobilisations incorporelles	13 283 677	12 416 406
Immobilisations corporelles	762 617 334	712 527 285
Autres immobilisations financières	377 013 659	376 749 059
Autres créances	114 881 859	177 409 787
Trésorerie - actif	268 496 615	188 216 915
Total actif	1 536 293 14	1 467 319 452
Amortissements/Provisions	<134 485 164>	<83 378 629>
TOTAL ACTIF NET	1 401 807 980	1 383 940 823
PASSIF		
Réserves libres	600 000 000	600 000 000
Report à nouveau	635 594 369	471 996 786
Résultat net de l'exercice	83 674 209	163 597 583
Provisions pour risques et charges	9 363 292	0
Dettes fournisseurs – fiscales - sociales et autres	73 176 110	148 346 454
TOTAL PASSIF	1 401 807 980	1 383 940 823

(ii) Compte de résultat

➤ **Produits**

Le montant total des produits des activités ordinaires s'élève à **367.846.159 FCFA** et est constitué :

- de la redevance payée par la CEET pour 350.000.000 FCFA ;
- des revenus financiers générés par le compte dépôts à terme (DAT) pour 5 496 454 FCFA;
- du paiement des droits de l'autorisation d'installation de la société ContourGlobal Togo S.A. pour 1.000.000 FCFA
- des reprises des charges provisionnées sur :
 - congés non jouis pour 7 490 692 FCFA,
 - charges sociales pour 1 679 953 FCFA,
 - retraite complémentaire pour 467 920 FCFA et,
 - cotisation à AFUR pour 1 711 140 FCFA.

Les produits H.A.O. s'élèvent à 27 308 010 FCFA et représentent une indemnité d'assurance sur un véhicule endommagé pour 27 300 000 FCFA et des remboursements de frais pour 8 010 FCFA.

Le montant total des produits s'élève donc à 395 154 169 FCFA.

➤ Charges

Les charges des activités ordinaires s'élèvent à 278 318 984 FCFA et se répartissent comme suit :

Tableau 3 : Résumé du compte de résultat de l'exercice 2008.

Désignation	Montant (FCFA)	
	2008	2007
• Achats	21 293 655	13 220 582
• Transports	17 475 161	5 538 935
• Services extérieurs	64 669 387	68 856 467
• Impôts et Taxes	108 990	88 500
• Autres charges	7 450 003	7 523 819
• Charges de personnel	100 220 626	91 201 338
• Dotations aux amortissements et Provisions	67 101 162	17 543 184
• TOTAL	278 318 984	203 972 825

Les charges H.A.O. s'élèvent à 33 160 976 FCFA et représentent la différence entre la valeur d'origine des immobilisations mises au rebut à la fin 2008 et les amortissements cumulés pratiqués sur lesdites immobilisations.

Le montant total des charges est donc de 311 479 960 FCFA.

L'activité ordinaire fait ressortir des produits de 367 846 159 FCFA et des charges de 278 318 984 FCFA ; soit un excédent des activités ordinaires (Produits – Charges) de 89 527 175 FCFA pour l'exercice 2008.

L'activité H.A.O. présente un résultat de (5 852 966 FCFA).

Il résulte de cette analyse que le résultat net de l'exercice 2008 (total produits - total charges) s'élève à 83 674 209 FCFA.

2.5 Activités de régulation

2.5.1 *Décisions et Avis relatifs à la régulation*

Conformément à l'article 11 de la loi 2000-012 du 18 juillet 2000 relative au secteur de l'électricité, l'ARSE a participé aux activités suivantes au cours de l'année 2008 :

(i) Au titre des conventions de concession

- Participation à l'élaboration et à la négociation de l'avenant n°2 à la convention de concession de la Centrale Thermique de Lomé (avenant n°2 signé le 24 Juillet 2008).
- Participation à l'élaboration et à la négociation du contrat de performance 2009-2013 entre la République Togolaise et la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET).

(ii) Au titre des autorisations d'exploitation

- Arrêté n°001/ARSE/CDD du 8 avril 2008 portant définition de la forme et des modalités de déclaration, de demande et d'octroi des autorisations d'exploitation des installations de production d'électricité .
- Proposition au ministre chargé de l'énergie de l'arrêté portant fixation des droits et redevances pour l'octroi et le contrôle des autorisations d'exploitation (Arrêté n°022/08/MMEE du 28 avril 2008).
- Arrêté n°051/08/MMEE/ARSE du 18 septembre 2008 portant définition de la forme, des modalités et des conditions de déclaration, de demande et d'octroi des autorisations des installations de production, de transport et de distribution d'électricité.
- Instruction et traitement en cours de la demande de la société West African Cement S.A. (WACEM) déposée, le 07 août 2008 en vue d'obtenir une autorisation pour l'installation et l'exploitation d'une centrale de trois (3) groupes diesel Man B&W totalisant une puissance d'environ 30 MW à des fins d'utilisation propre. (Demande enregistrée à l'ARSE sous le numéro E3003-2008).

(iii) Au titre des autorisations d'installation

- Proposition au ministre chargé de l'énergie de l'arrêté portant définition de la forme, des modalités et des conditions de déclaration, de demande et d'octroi des autorisations des installations de production, de transport et de distribution d'électricité (Arrêté n°051/08/MMEE/ARSE du 18 septembre 2008).
- Décision d'autorisation d'installation de six (6) groupes Wärtsilä 18V50DF totalisant une puissance d'environ 100 MW accordée le 30 décembre 2008 à la société ContourGlobal Togo S.A. (Décision (D)081230-CDD-012).

2.5.2 Traitement de litiges et plaintes

La loi 2000-012 du 18 juillet 2000 relative au secteur de l'électricité et le décret 2000-090/PR portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité reconnaissent à l'ARSE la compétence de recevoir et de traiter des plaintes relatives à des litiges entre concessionnaires, entre concessionnaires et consommateurs, ainsi qu'entre concessionnaires ou consommateurs et tout exploitant dans le secteur de l'énergie électrique. Les modalités de dépôt de plainte à l'ARSE ainsi que leur traitement sont définis dans le décret 2000-090/PR du 08 novembre 2000.

Conformément à ce pouvoir, l'ARSE a reçu, pour le compte de l'année 2008, seulement des plaintes des consommateurs à l'encontre du distributeur (la CEET). Dans la

procédure d'enregistrement des plaintes d'un consommateur, ce dernier doit justifier qu'il a utilisé sans succès tous les moyens de dialogue direct avec la CEET pour le règlement de leurs différends avant de voir sa plainte enregistrée par l'ARSE. En appliquant ce principe sur toute la période seule une plainte enregistrée depuis le 12 mai 2006 et demandant le déplacement de réseau ou l'indemnisation du présumé propriétaire d'un domaine d'implantation de poteaux électriques a été traité durant la période et le règlement de ladite plainte est toujours en cours à la fin de l'année 2008.

2.6 Activités de contrôle et de surveillance du secteur

Au cours de l'année 2008, un seul opérateur (la CEET) était soumis aux activités de contrôle et de surveillance de la part de l'ARSE. Ces activités ont manqué de base réglementaire claire. En effet, suite à la résiliation de la convention de concession avec Togo Electricité en février 2006, les activités de distribution et de vente d'énergie électrique sont assurées par la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET). Et donc en l'absence de textes réglementaires engageant la CEET, et considérant la tacite caducité de certains textes, en particulier le règlement du service concédé, le contrôle de l'ARSE a été difficile puisque la CEET ne se sent pas obligée de respecter les dispositions contenues dans les engagements pris par Togo Electricité.

Le contrat de performance en cours d'élaboration avec une forte participation de l'ARSE devra permettre de résoudre cette difficulté de vide réglementaire.

2.7 Collaboration avec d'autres institutions nationales et internationales

2.7.1 *L'ARSE avec le ministère en charge de l'énergie et la Direction Générale de l'Energie(DGE)*

L'expertise de l'ARSE a été sollicitée par le ministre en charge de l'énergie pour les activités suivantes :

- Participation à partir de septembre 2008 à la négociation de l'accord direct entre la République Togolaise et l'« Overseas Private Investment Corporation (OPIC) » dans le cadre du bouclage du financement du projet d'extension de 100MW de la centrale thermique de Lomé par la société ContourGlobal Togo S.A.
- Participation à compter d'octobre 2008 à la rédaction du contrat de performance entre l'Etat et la CEET.

2.7.2 *L'ARSE avec la Direction de l'Environnement*

L'ARSE est souvent sollicité par la direction de l'environnement pour apporter son expertise dans la connaissance du secteur de l'électricité pour les études d'impacts environnementaux (EIE) afférents aux projets relatifs au secteur de l'énergie. En 2008 la collaboration avec la direction de l'environnement a porté sur les activités suivantes :

- Participation en mars 2008 à l'évaluation de l'EIE du projet de construction d'une centrale thermique de 30 MW sur le site industriel de la société WACEM à Tabligbo.
- Désignation d'un représentant de l'ARSE au sein de l'Autorité Nationale Désignée (AND) chargée de l'approbation nationale des projets éligibles au mécanisme de développement propre (MDP).

- Participation en octobre 2008 à l'évaluation de l'addendum de l'EIE du projet d'extension de 100 MW de la centrale thermique de Lomé par la société ContourGlobal Togo S.A.

2.7.3 L'ARSE avec les organes de la CEDEAO et de l'UEMOA

Dans le cadre de l'organisation d'un marché régional de l'électricité, l'ARSE a eu à participer à des réunions et séminaires de l'UEMOA et de la CEDEAO. En 2008 cette participation porte notamment sur les événements suivants :

- réunion des experts de l'UEMOA à Lomé le 17 juin 2008 portant sur le pré-rapport de l'étude pour l'élaboration d'une stratégie de résolution durable de la crise de l'énergie électrique dans les Etats membres de l'UEMOA ;
- réunion des experts de l'UEMOA le 26 août 2008, à Bissau, Guinée Bissau portant sur la validation du rapport final de l'étude pour l'élaboration d'une stratégie de résolution durable de la crise de l'énergie électrique dans les Etats membres de l'UEMOA et l'élaboration d'un cadre de concertation des organes de régulation des Etats membres de l'UEMOA ;
- réunion des experts de la CEDEAO les 27 et 28 août 2008 à Bissau, Guinée Bissau portant sur l'Autorité de Régulation Régionale du Secteur de l'Electricité de la CEDEAO (ARREC) entre autres sur les modes d'attribution du siège et de désignation du Président de l'ARREC, les recommandations sur le financement de l'ARREC.

2.7.4 L'ARSE avec l'AFUR

Membre du Forum africain pour la réglementation des services publics (AFUR), l'ARSE a participé aux activités suivantes de l'association :

- 5^{ème} Conférence et Assemblée générale du Forum africain pour la réglementation des services publics (AFUR) tenue du 27 au 30 avril 2008 à La Palm Royal Beach Hotel, Accra, Ghana. Le thème de la conférence était : «Pour une régulation non-discriminatoire, la promotion de la concurrence et la protection des investisseurs ». Les activités se sont déroulées sous les auspices de la Commission de régulation des services d'utilité publique du Ghana (PURC), conjointement avec la Commission de l'énergie et l'Autorité nationale des Communications (NCA), toutes trois agences de régulation ghanéennes.

PARTIE 3 BILAN DES ACTIVITES DES OPERATEURS

3.1 Les opérateurs

Les principaux opérateurs du secteur de l'électricité au Togo en 2008 sont :

- **La Communauté Electrique du Bénin (CEB)**

La CEB a opéré dans les domaines de production, transport, importation et vente de l'électricité au Togo. En vertu du code bénino-togolais de l'électricité du 23 décembre 2003, elle a le monopole du transport, de l'importation et joue le rôle d'acheteur unique au Togo.

- **La Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET)**

La CEET assure le service public national de distribution et de vente de l'énergie électrique et elle opère dans les domaines de production et de distribution de l'électricité au Togo.

- **La société ContourGlobal Togo S.A.**

ContourGlobal Togo S.A. est le seul producteur indépendant disposant d'une convention de concession qui n'est pas encore en vigueur.

3.2 La CEB

(A) Equipements du réseau

En 2008, le réseau de la CEB est composé des équipements principaux suivants répartis sur le territoire de la Communauté (Togo et Bénin) :

- 2 069 km de lignes haute tension (330kV, 161kV, 63kV, 33kV),
- 3 centrales de production d'énergie électrique d'une puissance totale de 105 MW
 - 2 turbines à gaz de 20 MW chacune (TAG LOME et TAG COTONOU)
 - 1 centrale hydroélectrique à Nangbéto équipée de 2 groupes de 32,5 MW).

(B) Approvisionnement

En 2008, pour satisfaire la demande de la communauté, la CEB a injectée dans le réseau interconnecté une énergie totale de 1 494 GWh. L'approvisionnement en énergie électrique de la CEB est fait en grande partie grâce à l'importation qui représente en 2008, 88% de l'énergie totale livrée au réseau interconnecté. Le tableau 9 présente les proportions d'utilisation des différentes sources d'approvisionnement et leur évolution de 2007 à 2008.

TABLEAU 9 : EVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT

	2008		2007	
	GWh	%	GWh	%
Importations VRA	531	35,54%	201	15,14%
Importations CIE	183	12,25%	216	16,27%
Importations TCN	603	40,36%	570	42,92%
Importation NIGELEC	2	0,13%	2	0,15%
Total Importation	1319	88,29%	989	74,47%
Production Nangbéto	174	11,65%	180	13,55%
Production des TAGs CEB	1	0,07%	95	7,15%
Production SBEE additionnelle			55	4,14%
Production CEET additionnelle			9	0,68%
Total Production	175	11,71%	339	25,53%
Energie livrée au réseau	1494		1328	

Source CEB

(C) Commercialisation

En 2008 la CEB a livré de l'énergie électrique à deux types de clients :

- les sociétés nationales de distribution et les industries du Bénin et du Togo ;
- SONABEL (Burkina Faso): Energie achetée en 2008: 490 MWh

Les clients de la CEB au Togo sont :

- la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), la société nationale de distribution,
- WACEM, une cimenterie,
- SNPT, une industrie extractive des phosphates.

Les clients de la CEB au Bénin sont :

- la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE), la société nationale de distribution,
- SCB Lafarge, une cimenterie,

Les tarifs de vente appliqués par la CEB pour toute l'année 2008 sont de 50 F CFA par kWh pour les sociétés de distribution d'énergie électrique et de 54 FCFA par kWh pour les sociétés industrielles.

Le tableau 10 présente la répartition de la consommation et son évolution de 2007 à 2008.

TABEAU 10 : EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

	2008		2007	
	GWh	%	GWh	%
CEET	609,6	42,99%	526,3	40,55%
WACEM	106,1	7,48%	106,1	8,18%
SNPT	39,3	2,77%	31,2	2,40%
Total TOGO	755	53,24%	663,6	51,14%
SBEE	611,8	43,15%	579,8	44,67%
SCB LAFARGE	50,7	3,58%	54,1	4,17%
Total BENIN	662,5	46,72%	633,8	48,84%
SONABEL	0,5	0,04%	0,3	0,02%
VENTE TOTAL	1 418,0		1297,7	
PERTES	76,0	5,09%	30,3	2,28%

Source CEB

3.3 La CEET

(A) Approvisionnement

La Compagnie Energie Electrique du Togo a livré sur son réseau 641 GWh en 2008, contre 556 GWh en 2007, ce qui représente une augmentation d'environ 15%. L'énergie électrique livrée au réseau de la CEET provient des achats à la CEB qui représente 95% de l'énergie appelée. Les 5% restants ont été produits par la CEET qui dispose d'une centrale hydroélectrique à Kpimé et des centrales thermiques diesels. Une tendance à la baisse de la production de la CEET est observée depuis l'interconnexion du réseau Nord Togo avec le réseau de la CEB en 2007. Ainsi la production nette de la CEET a baissé de 26 % par rapport à 2007 passant de 40 GWh à 30 GWh. Cette production comprend la production de la turbine à gaz de la CEB que la CEET a utilisé pour sa propre production en 2008.

Le tableau 11 présente en détails l'évolution de l'approvisionnement en énergie électrique de la CEET ;

TABLEAU 11 : EVOLUTION DE L'APPROVISIONNEMENT DE LA CEET

DESIGNATION	2008	2007	Variation 2008-2007
Achats(KWh)	611 069 139,09	516 097 487,77	18,40%
Achat CEB	610 515 022,43	515 587 071,13	18,41%
Achat IFG-TOGO	554 116,66	510 416,64	8,56%
Production (KWh)			
Production brute	30 031 214,50	41 700 630,35	-27,98%
□ Auxiliaires	397 546,00	1 873 196,00	-78,78%
□ Production nette	29 633 668,50	39 827 434,35	-25,59%
Achats + Production	641 100 353,59	557 798 118,12	14,93%
Energie livrée au réseau (KWh)	640 702 807,59	555 924 922,12	15,25%
Energie vendue (KWh)	507 026 224	435 061 292	16,54%
□ Energie vendue BT (KWh)	310 482 007	259 911 767	19,46%
□ Energie vendue MT (KWh)	196 544 217	175 149 525	12,22%
Rappels de consommation	0	0	
Autres consommations	188 159	187 328	0,44%
Pertes	133 488 424,59	120 676 302,12	10,62%
Taux de perte	20,83%	21,71%	-4,02%

Source CEET

(A) Distribution

La longueur du réseau de distribution BT a augmenté d'environ 5,5% de 2007 à 2008. Par rapport à 2007, la longueur du réseau de distribution MT n'a pratiquement pas augmenté en 2008. Ce résultat montre le déficit des investissements dans l'extension du réseau de distribution observée en 2008. Le tableau 12 présente en détails l'évolution du réseau de distribution de la CEET.

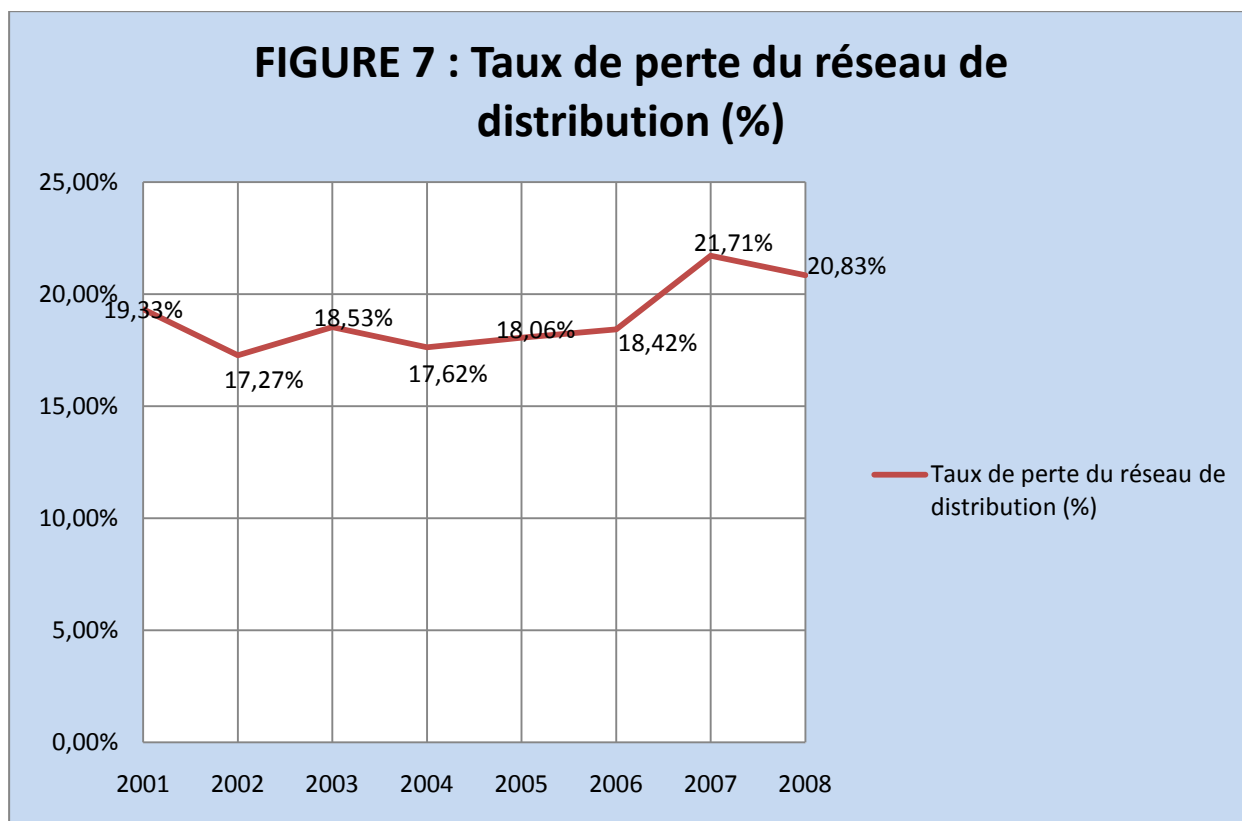
TABLEAU 12 : EVOLUTION DU RESEAU DE DISTRIBUTION DE LA CEET

Designation	2008	2007
Longueur du réseau BT (km)	2 751	2 608
Longueur du réseau MT (km)	1 395	1 391
Longueur réseau interurbain HT/MT (km)	301	301
Nombre de postes MT/BT	992	977
Puissance installée des postes MT/BT (MVA)	n.d.	n.d.
Longueur Eclairage Public (E.P.) (km)	n.d.	n.d.
Nombre de Points lumineux E.P.	n.d.	n.d.
Nombre d'abonnés BT	151 248	140 471
Nombre d'abonnés MT	450	434
Taux de perte du réseau de distribution (%)	20,83%	21,71%

Source CEET

Il convient de noter l'amélioration du rendement du réseau en 2008. La tendance de dégradation du rendement du réseau observée depuis 2005 et dont le pic a été atteint en 2007 s'est inversée en 2008 pour s'approcher de la barre de 80% en 2008. Cette

situation est illustrée par l'évolution du taux de pertes du réseau de distribution sur la figure 7.



3.4 La société CONTOURGLOBAL TOGO S.A.

La République Togolaise et la société ContourGlobal Togo S.A. ont signé le 19 octobre 2006 une convention de concession, d'une durée de vingt cinq (25) ans pour la réhabilitation, l'extension et l'exploitation de la Centrale Thermique de Lomé (CTL). Dans le cadre de la phase extension du programme d'investissement de la convention de concession, la Centrale devait être équipée de 2 ensembles turbines à gaz – alternateurs de marque General Electric type GE LM 6000 PC avec l'option d'augmentation de puissance "SPRINT".

Face aux incertitudes liées au contrat de fourniture de gaz naturel à la CTL, contrat dont la signature constitue une condition suspensive à l'entrée en vigueur du Contrat d'Achat/Vente d'énergie électrique et de la convention de concession, la société ContourGlobal Togo S.A a proposé une variante technologique qui consiste à substituer aux deux (2) turbines à combustion initialement retenues, six (6) moteurs Wärtsilä 18V50DF d'une puissance unitaire d'environ 16,5 MW permettant d'utiliser comme combustibles de base le gaz naturel et le HFO et comme combustible de secours le DDO. En avril 2008, le Ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau a marqué son accord pour la mise en œuvre de la solution alternative proposée, et les parties ont donc mis à jour les documents contractuels. Ces modifications ont permis la signature en décembre 2008 d'un accord de prêt entre l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) et la société ContourGlobal pour le financement de la centrale de 100 MW.

3.5 Prévisions de la demande de l'électricité

Il ressort des prévisions de la CEET et de la CEB, transmises à l'ARSE que la demande de l'énergie électrique au Togo va connaître une croissance de 7% de 2009 à 2011 pour se stabiliser à une croissance de 6,3% de 2012 à 2014. Le tableau ci-dessous présente en détails l'évolution de cette demande.

PREVISION DE LA DEMANDE EN GWh

	2009*	2010	2011	2012	2013	2014
CEET	687	809	869	924	982	1 044
SNPT	36	52	56	60	63	68
WACEM	121	125	132	140	149	159
Total TOGO	844	986	1 057	1 124	1 195	1 270

**Année 2009, valeur réalisée.*

Il convient toutefois de souligner que pour atteindre les objectifs de taux d'électrification du Togo dans le cadre des objectifs du millénaire pour le développement, la croissance qu'il faut obtenir pour les 5 années à venir devrait être supérieure à 10% par an. Les efforts doivent être faits par les opérateurs en ce sens.

PARTIE 4 ANNEXES

4.1 Statistiques des opérateurs

4.1.1 *Statistiques de la CEB*

a) *Pointe de charge sur le réseau interconnecté*

➤ **Puissances de Pointes instantanées**

	MW
Maxi Réseau CEB	250,82
maxi TOGO	152,96
maxi BENIN	130,55
maxi IMPORT. VRA	145,44
maxi IMPORT. TCN	107,00

➤ **Puissances de Pointes Moyenne par quart-horaire (15 min).**

	MW
Maxi Réseau CEB	249,17
maxi TOGO	136,02
maxi BENIN	130,55
maxi IMPORT. VRA	135,15
maxi IMPORT. TCN	n.d.

b) *Données caractéristiques des mouvements d'énergie*

Voir pages suivantes

Données caractéristiques des achats et productions

	2008	
	kWh	%
Importations VRA	530 907 937,91	35,53%
Importations CIE	182 666 987,51	12,23%
Importations TCN	602 845 000,00	40,35%
Importations NIGELEC	2 489 400,00	0,17%
Total Importation	1 318 909 325	88,27%
Production Nangbéto	174 077 000,00	11,65%
Production des TAGs CEB	1 196 600,00	0,08%
Production SBEE additionnelle	-	-
Production CEET additionnelle	-	-
Total Production	175 273 600	11,73%
Energie livrée au réseau	1 494 182 925	100,00%
Energie non vendue	76 487 014	5,12%

Figure 8 : Répartition des achats et Production de la CEB en 2008

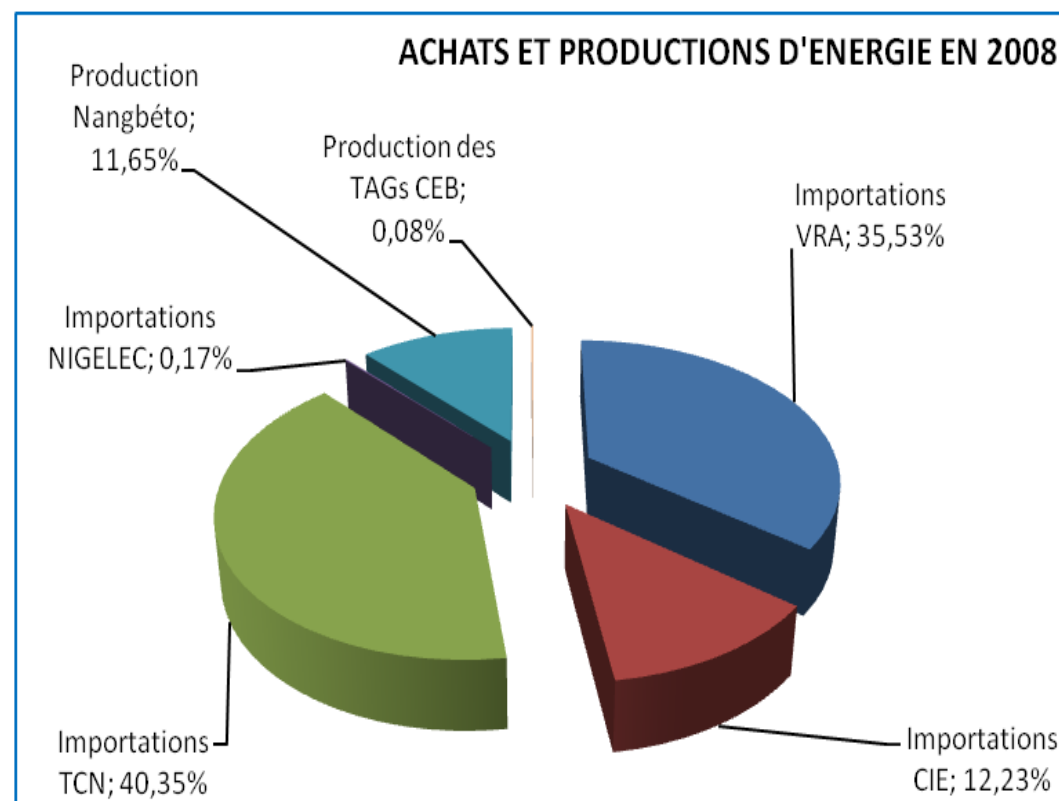


Tableau 12 : ACHATS ET PRODUCTIONS D'ENERGIE ELECTRIQUE EN 2008

	ACHATS D'ENERGIE 2008										PRODUCTION D'ENERGIE 2008						TOTAL ACHAT + PRODUCTION
	IMPORTATIONS																
	VRA		CIE		TCN		NIGELEC		TOTAL IMPORTATIONS		NANGBETO			TAG TOGO	TAG BENIN	TOTAL PRODUCT.	
MOIS	ENERGIE (kWh)	VALEUR (FCFA)	ENERGIE (kWh)	VALEUR (FCFA)	ENERGIE (kWh)	VALEUR (FCFA)	ENERGIE (kWh)	VALEUR (FCFA)	ENERGIE (kWh)	VALEUR (FCFA)	ENERGIE TOTALE (kWh)	CONSO. AUXIL. (kWh)	ENERGIE NETTE PROD. (kWh)	ENERGIE (kWh)	ENERGIE (kWh)	ENERGIE (kWh)	ENERGIE (kWh)
JANVIER	37 304 000,45	1 954 513 182	26 987 451,52	1 092 178 468	55 044 000	1 115 820 651	189 600,00	6 446 400	119 525 052	4 168 958 701	8 129 000	181 625	7 947 375	352 200	0	8 481 200	128 006 251,97
FEVRIER	41 882 682,63	2 084 584 467	16 324 634,62	633 722 316	54 951 000	1 088 896 766	206 400,00	7 017 600	113 364 717	3 814 221 149	12 381 000	178 975	12 202 025	517 700	0	12 898 700	126 263 417,25
MARS	47 388 603,22	2 276 919 071	10 378 878,57	402 908 066	48 666 000	959 291 263	219 600,00	7 466 400	106 653 082	3 646 584 800	12 826 000	208 950	12 617 050	129 300	0	12 955 300	119 608 381,79
AVRIL	42 047 897,67	2 042 537 081	9 853 975,00	382 531 310	46 223 000	926 646 091	269 700,00	9 169 800	98 394 573	3 360 884 282	6 589 000	184 250	6 404 750	0	0	6 589 000	104 983 572,67
MAI	49 954 385,20	2 426 593 059	8 083 831,14	313 814 325	52 633 000	1 042 873 271	171 000,00	5 814 000	110 842 216	3 789 094 655	334 000	160 725	173 275	0	0	334 000	111 176 216,34
JUIN	54 957 241,60	2 628 758 470	8 801 250,00	341 664 525	42 434 000	853 830 244	141 300,00	4 804 200	106 333 792	3 829 057 439	462 000	133 600	328 400	0	0	462 000	106 795 791,60
JUILLET	57 047 693,54	2 780 594 810	14 661 983,33	569 178 193	35 423 000	742 499 824	173 100,00	5 885 400	107 305 777	4 098 158 227	5 876 000	159 150	5 716 850	0	0	5 876 000	113 181 776,87
AOUT	23 605 779,67	1 294 164 752	23 637 368,96	917 602 663	49 250 000	1 037 969 104	242 100,00	8 231 400	96 735 249	3 257 967 919	34 113 000	176 425	33 936 575	15 500	0	34 128 500	130 863 748,63
SEPTEMBRE	21 697 281,63	1 257 742 945	30 266 900,09	1 174 961 062	49 857 000	1 076 391 487	240 900,00	8 190 600	102 062 082	3 517 286 094	30 429 000	175 225	30 253 775	0	0	30 429 000	132 491 081,72
OCTOBRE	37 800 294,92	2 193 517 477	10 240 283,33	397 527 799	54 079 000	1 264 079 447	239 100,00	8 129 400	102 358 678	3 863 254 123	35 701 000	179 250	35 521 750	10 600	0	35 711 600	138 070 278,25
NOVEMBRE	58 449 352,43	3 441 162 202	10 658 195,24	413 751 139	57 078 000	1 368 987 327	201 600,00	6 854 400	126 387 148	5 230 755 068	11 650 000	176 650	11 473 350	10 200	0	11 660 200	138 047 347,67
DECEMBRE	58 772 724,97	3 145 061 157	12 772 235,71	495 818 190	57 207 000	1 229 917 370	195 000,00	6 630 000	128 946 961	4 877 426 717	15 587 000	188 100	15 398 900	161 100	0	15 748 100	144 695 060,68
TOTAL	530 907 937,92	27 526 148 673	182 666 987,51	7 135 658 056	602 845 000	12 707 202 845	2 489 400,00	84 639 600	1 318 909 325	47 453 649 174	174 077 000	2 102 925	171 974 075	1 196 600	0	175 273 600	1 494 182 925

Tableau 13 :

VENTES D'ENERGIE ELECTRIQUE EN 2008				
CLIENTS PAR POSTE			TOTAL GENERAL 2008	
			KWH	MONTANT
SBEE COTONOU (P.U.=50)				
Poste:	B01	BN1 VEDOKO	475 901 970,00	23 795 098 500
	B03	LOKOSSA	43 019 344,00	2 150 967 200
	B04	HILLAH CONDJI	1 587 600,00	79 380 000
	B05	BN5 POBE	7 752 690,40	387 634 520
	B06	AVAKPA	24 133 600,00	1 206 680 000
	B07	BOHICON	56 420 000,00	2 821 000 000
	B09	MALANVILLE	2 489 400,00	124 470 000
			0,00	0
	B10	SAKETE	228 617,00	11 430 850
	B11	DJOUGOU	141 733,00	7 086 650
Energie non comptée à Hilla Condji			87 001,20	4 350 060
AVOIR				0
TOTAL			611 761 955,60	30 588 097 780
SCB LAFARGE (P.U.=54)				
	B08	SCB LAFARGE	50 762 787,02	2 741 190 499
CEET (P.U.=50)				
	T01	T01 TG1 LOME A	353 802 000,00	17 690 100 000
	T02	TG1 LOME B (PORT)	155 758 390,34	7 787 919 517
	T03	TG2 TABLIGBO	5 200 125,16	260 006 258
	T06	TG4 ATAHPAME	29 723 537,64	1 486 176 882
	T07	TG5 ZEBEVI ANEHO	11 986 744,54	599 337 227
	T08	TG6 CINKASSE	2 796 538,00	139 826 900
	T09	TG6 DAPAONG	6 597 655,00	329 882 750
	T10	TOHOUN (DOUANE)	414 656,00	20 732 800
			0,00	0
	T16	KARA	44 186 773,00	2 209 338 650
	T17	NADOBA		0
	T18	VOGAN -		0
AVOIRS			-845 200,00	-42 260 000
Energie non comptée à Tabligbo			3 085 950,00	154 297 500
TOTAL			612 707 169,68	30 635 358 484
WACEM (P.U.=54)				
	T11	WACEM P.U.=54 FCFA	106 116 000,00	5 730 264 000
	T14	WACEM P.U.= 115 FCFA		11 261 000
TOTAL			106 116 000,00	5 741 525 000
SNPT TOGO (P.U.= 54)				
	T15	TG2 MOME-HAGOU	39 336 283,30	2 124 159 298
		Energie additionnelle	0,00	1 662 000
TOTAL SNPT			39 336 283,30	2 125 821 298
SONABEL BURKINA FASO (P.U.=50)				
	F01	OUAGADOUGOU	489 722,40	24 486 120
			TOTAL BENIN	662 524 742,62
			TOTAL TOGO	758 159 452,98
			BURKINA FASO	489 722,40
				24 486 120
TOTAL GENERAL			1 421 173 918,00	71 856 479 181

Source : Rapport d'activité CEB

4.1.2 Statistiques de la CEET

CHIFFRES CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 2008

DESIGNATION	2008	2007	Variation 2008-2007
Achats(KWh)	611 069 139,09	516 097 487,77	18,40%
Achat CEB	610 515 022,43	515 587 071,13	18,41%
Achat IFG-TOGO	554 116,66	510 416,64	8,56%
Production (KWh)			
Production brute	30 031 214,50	41 700 630,35	-27,98%
▣ Auxiliaires	397 546,00	1 873 196,00	-78,78%
▣ Production nette	29 633 668,50	39 827 434,35	-25,59%
Achats + Production	641 100 353,59	557 798 118,12	14,93%
Energie livrée au réseau (KWh)	640 702 807,59	555 924 922,12	15,25%
Energie vendue (KWh)	507 026 224	435 061 292	16,54%
▣ Energie vendue BT (KWh)	310 482 007	259 911 767	19,46%
▣ Energie vendue MT (KWh)	196 544 217	175 149 525	12,22%
Rappels de consommation (1)	0	0	
Autres consommations	188 159	187 328	0,44%
Pertes	133 488 424,59	120 676 302,12	10,62%
Taux de perte	20,83%	21,71%	-4,02%
Achat CEB (FCFA)	30 523 320 922	25 777 181 307	18,41%
Achat IFG-TOGO (FCFA)	34 410 645	31 696 873	8,56%
Energie vendue HT (FCFA)	43 277 470 785	37 633 688 526	15,00%
▣ Energie vendue BT	28 410 146 677	24 230 607 995	17,25%
▣ Energie vendue MT	14 867 324 108	13 403 080 531	10,92%
Energie vendue TTC (FCFA)	48 724 763 458	42 272 012 746	15,26%
▣ Energie vendue BT	31 743 277 852	26 980 929 512	17,65%
▣ Energie vendue MT	16 981 485 606	15 291 083 234	11,05%
Prix d'achat CEB (FCFA/KWh) (2)	50,0	50,0	0,00%
Prix d'achat IFG-TOGO (FCFA/KWh)	62,1	62,1	0,00%
Prix moyen d'achat (FCFA/KWh)	50,01	50,01	0,00%
Prix moyen de vente HT (FCFA/KWh)	85,36	86,50	-1,33%
Prix moyen de vente TTC (FCFA/KWh)	96,10	97,16	-1,10%
Energie vendue (FCFA) {Facturation fin déc. 08}		42 529 000 000	-100,00%
Encaissements Energie (FCFA) {Enc.à fin avr. 09}		40 325 000 000	-100,00%
Taux d'encaissements		94,82%	-100,00%
Consommation spécifique moyen en kWh	3 342	3 088	8,25%
▣ Basse Tension	2 053	1 850	10,94%
▣ Moyenne Tension	436 765	403 570	8,23%
Consommation spécifique moyen en FCFA HT	285 287	267 086	6,81%
▣ Basse Tension	187 838	172 495	8,89%
▣ Moyenne Tension	33 038 498	30 882 674	6,98%
Nombre de clients	151 698	140 905	7,66%
▣ Nombre de clients BT	151 248	140 471	7,67%
▣ Nombre de clients MT	450	434	3,69%
Nombre d'Agents	850	795	6,92%
▣ Nombre d'Agents permanents	728	591	23,18%
▣ Nombre de contractuels	48	143	-66,43%
▣ Nombre de stagiaires	74	61	21,31%

N.B. : En 2008, la turbine à gaz de la CEB a produit 13 716 300 kWh pour le compte de la CEET.

Bilan de consommations énergétiques.

Désignation	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Energie livrée au réseau	52 797 022	55 727 485	61 196 952	46 204 174	52 718 226	47 600 796	48 449 051	49 814 407	50 711 591	56 361 992	57 873 784	61 245 995	640 701 475
Achat d'énergie	52 293 403	53 743 740	57 188 962	41 411 188	48 873 830	45 182 541	45 313 843	48 889 167	49 624 126	53 343 114	55 948 970	59 256 255	611 069 139
Production nette	503 619	1 983 745	4 007 990	4 792 986	3 844 396	2 418 255	3 135 208	925 240	1 087 465	3 018 878	1 924 814	1 989 740	29 632 336
													0
Energie facturée MT	16 702 456	16 960 063	17 593 414	16 554 708	16 095 825	15 477 983	14 311 454	14 826 234	16 065 816	16 218 401	17 384 777	18 353 086	196 544 217
Facturation normale	16 702 456	16 960 063	17 593 414	16 554 708	16 095 825	15 477 983	14 311 454	14 826 234	16 065 816	16 218 401	17 384 777	18 353 086	196 544 217
Résiliation													0
Annul. année en cours													0
Compl.année en cours													0
Annul.année antér.													0
Compl. année antér.													0
Energie facturée BT	25 776 315	27 614 701	26 847 141	23 655 426	25 426 804	24 130 779	22 791 189	26 139 548	25 540 300	25 409 508	28 242 065	28 908 231	310 482 007
Facturation normale	25 776 315	27 614 701	26 847 141	23 655 426	25 426 804	24 130 779	22 791 189	26 139 548	25 540 300	25 409 508	28 242 065	28 908 231	310 482 007
Résiliation													0
Cash-Power													0
Annul. année en cours													0
Compl.année en cours													0
Annul.année antér.													0
Compl. année antér.													0
Rappel de consommation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MT													0
BT													0
Total Facturation	42 478 771	44 574 764	44 440 555	40 210 134	41 522 629	39 608 762	37 102 643	40 965 782	41 606 116	41 627 909	45 626 842	47 261 317	507 026 224
													0
Conces.hors émis. Norm.	12 040	18 922	12 302	17 376	17 483	14 189	15 895	14 740	14 817	17 858	16 492	15 685	187 799
Centrale Lomé-Siège													0
Lomé A & Lomé B	12 040	18 922	12 302	17 376	17 483	14 189	15 895	14 740	14 817	17 858	16 492	15 685	187 799
Total Consommation	42 490 811	44 593 686	44 452 857	40 227 510	41 540 112	39 622 951	37 118 538	40 980 522	41 620 933	41 645 767	45 643 334	47 277 002	507 214 023
													0
Pertes	10 306 211	11 133 799	16 744 095	5 976 664	11 178 114	7 977 845	11 330 513	8 833 885	9 090 658	14 716 225	12 230 450	13 968 993	133 487 452
Taux	19,52%	19,98%	27,36%	12,94%	21,20%	16,76%	23,39%	17,73%	17,93%	26,11%	21,13%	22,81%	20,83%

Evolution mensuelle de la quantité d'Energie vendue (kWh) par catégorie tarifaire

CATEGORIE	BT									MT						TOTAL
MOIS	Domestique Social	Domestique Résidentiel	Professionnel	Eclairage Public	Cash Power	Concession TE	Zone Franche	Agent concessionnaire	Total BT	P<500KVA	500KVA-1000KVA	P>1000KVA	Concession TE	Zone Franche	Total MT	
Janvier		20 088 250	5 060 760	110 109	106 436	49 052	31 451	330 257	25 776 315	6 297 669	2 226 409	6 070 793	2 465	2 105 120	16 702 456	42 478 771
Février		21 239 927	5 714 151	76 187	145 718	49 046	41 656	348 016	27 614 701	6 748 105	2 116 635	5 795 778	75 793	2 223 752	16 960 063	44 574 764
Mars		20 873 299	5 405 772	9 819	108 044	60 408	35 380	354 419	26 847 141	6 577 601	2 323 104	6 540 647	89 694	2 062 368	17 593 414	44 440 555
Avril		17 478 189	5 350 807	324 412	101 494	44 963	30 885	324 676	23 655 426	6 091 483	2 515 783	5 814 253	86 631	2 046 558	16 554 708	40 210 134
Mai		19 679 635	5 159 274	15 557	109 511	71 087	49 724	342 016	25 426 804	6 235 526	1 994 315	5 716 311	92 211	2 057 462	16 095 825	41 522 629
Juin		18 696 315	4 910 882	21 664	90 155	57 665	38 475	315 623	24 130 779	5 987 732	1 699 335	5 717 504	53 379	2 020 033	15 477 983	39 608 762
Juillet		17 238 090	4 968 834	115 520	99 617	37 555	28 591	302 982	22 791 189	5 591 383	1 721 202	5 230 253	91 140	1 677 476	14 311 454	37 102 643
Août		19 517 990	6 036 291	41 248	98 596	52 244	43 686	349 493	26 139 548	5 555 524	1 952 281	5 339 626	61 517	1 917 286	14 826 234	40 965 782
Septembre		19 613 641	5 185 360	207 907	100 855	41 921	42 986	347 630	25 540 300	6 506 860	1 965 256	5 305 018	65 137	2 223 545	16 065 816	41 606 116
Octobre		20 157 954	4 650 267	18 175	110 113	65 747	39 442	367 810	25 409 508	6 573 247	1 532 943	5 652 301	90 563	2 369 347	16 218 401	41 627 909
Novembre		21 697 985	5 958 998	25 464	78 462	60 502	37 461	383 193	28 242 065	6 884 562	2 377 630	5 810 508	91 696	2 220 381	17 384 777	45 626 842
Décembre		22 299 349	5 965 375	13 643	108 958	57 347	54 752	408 807	28 908 231	7 248 589	2 575 519	6 039 168	73 002	2 416 808	18 353 086	47 261 317
Total		238 580 624	64 366 771	979 705	1 257 959	647 537	474 489	4 174 922	310 482 007	76 298 281	25 000 412	69 032 160	873 228	25 340 136	196 544 217	507 026 224
Pourcentage		76,84%	20,73%	0,32%	0,41%	0,21%	0,15%	1,34%	100,00%	38,82%	12,72%	35,12%	0,44%	12,89%	100,00%	100,00%

Evolution mensuelle du nombre de clients BT et MT par catégorie tarifaire

Catégories	BT									MT						Total
Mois	Domestique Social	Domestique Résidentiel	Professionnel	Eclairage Public	Cash Power	Concession TE	Zone Franche	Agent concessionnaire	Total BT	P<500KVA	500KVA-1000KVA	P>1000KVA	Concession TE	Zone Franche	Total MT	
Janvier		130 468	8 670	170	900	62	32	942	141 244	362	19	15	2	35	433	141 677
Février		131 356	8 676	169	900	56	32	954	142 143	364	19	15	2	36	436	142 579
Mars		132 070	8 740	169	900	59	32	968	142 938	363	19	15	2	35	434	143 372
Avril		132 913	8 784	172	900	57	32	984	143 842	368	19	14	2	38	441	144 283
Mai		133 638	8 799	172	900	58	34	994	144 595	365	19	15	2	34	435	145 030
Juin		134 316	8 832	174	900	59	32	1 010	145 323	373	17	13	2	35	440	145 763
Juillet		134 786	8 857	177	900	59	32	1 017	145 828	370	17	12	2	36	437	146 265
Août		135 261	8 869	169	900	60	33	1 025	146 317	377	18	12	2	36	445	146 762
Septembre		136 107	8 912	168	900	59	33	1 032	147 211	379	18	12	2	35	446	147 657
Octobre		137 359	8 927	168	900	60	34	1 036	148 484	379	20	12	2	34	447	148 931
Novembre		138 662	8 981	168	900	59	32	1 048	149 850	379	19	12	2	36	448	150 298
Décembre		139 954	9 084	168	900	59	33	1 050	151 248	379	21	12	2	36	450	151 698
Moyenne		134 741	8 844	170	900	59	33	1 005	145 752	372	19	13	2	36	441	146 193
Pourcentage		92,45%	6,07%	0,12%	0,62%	0,04%	0,02%	0,69%	100,00%	84,24%	4,25%	3,00%	0,45%	8,05%	100,00%	100,00%

4.2 Les tarifs de l'électricité

4.2.1 Tarif de vente applicable par la CEB

Catégorie de Clients	TARIF en FCFA/kWh
Distributeur National	50 FCFA/kWh
Clients industriels de la CEB	54 FCFA/kWh

4.2.2 Tableau Synthétique Grille Tarifaire Moyenne Tension

Catégorie de Clients	TARIF en FCFA	Heures Creuses	Heures Pleines	Heures pointes	ENERGIE REACTIVE facturée pour $\cos\phi \geq 0,92$
Clients MT Zone Franche	SIMPLE TARIF	52	52	52	52
	TRIPLE TARIF	52	52	52	52
Clients MT Normaux PS ≤ 500	SIMPLE TARIF	69	69	69	55
	TRIPLE TARIF	55	64	75	55
Clients MT Normaux 500 < PS ≤ 1000	SIMPLE TARIF	67	67	67	55
	TRIPLE TARIF	55	62	73	55
Clients MT Normaux PS > 1000	SIMPLE TARIF	65	65	65	52
	TRIPLE TARIF	52	64	75	52

Redevance Puissance	1 800 F/kVA/mois
----------------------------	-------------------------

Redevances Mensuelles	
- Entretien Compteur	4 500 FCFA
- Entretien Branchement	5 500 FCFA

SOURCE CEET Cf. décret N°2002-075/PR

4.2.3 Tableau Synthétique Grille Tarifaire Basse Tension

CATEGORIES		TARIFS BT EN VIGEUR	
		Tranche	Coût kWh
B01	USAGE DOMESTIQUE		
	Redevance puissance : 200F/kVA par mois		
	PS<=2,2 kVA		
	Tranche sociale	C<= 40 kWh	60 F
	Tranche 1	40 kWh< C < 300 kWh	75 F
	Tranche 2	C > 300 kWh	91 F
	PS>2,2 kVA		
	Tranche 1	0 kWh< C < 300 kWh	75 F
	Tranche 2	C > 300 kWh	91 F
B02	USAGE PROFESSIONNEL		
	Redevance puissance : 1 200F/kVA par mois		
	Tranche 1	40 kWh< C < 300 kWh	76 F
B03	ECLAIRAGE PUBLIC		
	Redevance puissance : 1 500F/kVA par mois		
B04	Tranche unique		90 F
	ZONE FRANCHE		
B05	Redevance puissance : 1 800F/kVA par mois		
	Tranche unique		52 F
B06	AGENTS CEET		
	Redevance puissance : 200F/kVA par mois		
B07	Tranche unique		14 F
	DOMESTIQUE HORS TAXE		
	Redevance puissance : 200F/kVA par mois		
	PS<=2,2 kVA		
	Tranche sociale	C<= 40 kWh	60 F
	Tranche 1	40 kWh< C < 300 kWh	75 F
	Tranche 2	C > 300 kWh	91 F
	PS>2,2 kVA		
B08	Tranche 1	0 kWh< C < 300 kWh	75 F
	Tranche 2	C > 300 kWh	91 F
	AGENTS CEB		
	Redevance puissance : 200F/kVA par mois		
	PS<=2,2 kVA		
	Tranche sociale	C<= 40 kWh	60 F
	Tranche 1	40 kWh< C < 300 kWh	75 F
	Tranche 2	C > 300 kWh	91 F
B09	PS>2,2 kVA		
	Tranche 1	0 kWh< C < 300 kWh	75 F
B10	Tranche 2	C > 300 kWh	91 F
	BONIFICATION PERSONNEL CEB		
B11	Tranche unique		91 F
	CONCESSION CEET		
B12	Tranche unique		52 F
	USAGE PROFESSIONNEL (Cabines Téléphoniques)		
B13	Tranche unique		76 F
	USAGE PROFESSIONNEL (Panneaux Publicitaires)		
B14	Tranche unique		76 F
	USAGE DOMESTIQUE COMPTEUR A PREPAIEMENT (Cash Power)		
B15	Tranche unique		87 F
	AUTRES REDEVANCES MENSUELLES POUR TOUTES CATEGORIES SAUF B12		
	Location Compteur	500 F	
	Entretien Branchement	500 F	

SOURCE CEET Cf. Décret N°2002-075/PR